

# Règles de formation des noms en haoussa

*Abdou Mijinguin<sup>1</sup> Harouna Naroua<sup>2</sup>*

(1) Agence Nigérienne des Langues et du Livre (ANLL), Niamey, B.P. 2838, Niger  
(2) Département de Mathématiques et Informatique, Université Abdou Moumouni, Niamey, B. P.  
10662, Niger  
mijinguini@yahoo.fr, hnaroua@yahoo.com

## RÉSUMÉ

---

Dans la perspective du traitement automatique des langues africaines, nous avons décrit quelques caractéristiques du fonctionnement lexical du haoussa. Nous nous sommes intéressés aux règles de formation de mots à partir des racines où une racine est un mot auquel on ajoute quelque chose pour former un nom. Différents mots se regroupent en différentes catégories. Chaque catégorie admet sa façon de former un mot masculin pour lequel il existe un féminin ou pas et vis versa. Elle peut également admettre un pluriel ou pas selon le cas. L'analyse de la structure du haoussa nous a permis de formuler plusieurs règles de flexion et de dérivation sur des noms dissyllabiques et trissyllabiques. Des différentes théories dans ce domaine, l'approche de Scalise semble la plus indiquée pour une description de la formation des mots en haoussa.

## ABSTRACT

---

### Formation rules of names in Hausa

In the perspective of african language processing, we have described some characteristics of hausa lexical functions. We were interested on the rules of word formation from roots where a root stands for a word to which another thing can be added to form a noun. Different words are grouped in different categories. Each category has its own way to form a word be it male or female. Plural names are also derived according to some rules. The analysis of hausa structure allowed us to formulate several rules of flexion and derivation of nouns. From the different theories existing in this area, the one of Scalise seems to be the most appropriate in the description of hausa words.

---

MOTS-CLÉS : langue africaine, traitement automatique, haoussa, règle de dérivation, règle de flexion.

KEYWORDS : african language, automatic processing, hausa, derivation rule, flexion rule.

---

## 1 Introduction

Ce travail s'inspire des multiples théories développées dans le cadre de la morphologie 'lexicaliste', depuis les « Remarks.. » de (Chomsky, 1970), les « Prolegomena... » de (Halle, 1973), la morphologie générative de (Aronoff, 1976) ou de (Scalise, 1984). (Chomsky, 1970) a ouvert l'espace théorique pour une approche de l'autonomie de la composante morphologique dans le traitement des mécanismes de formation des mots. Sa conclusion essentielle était que les noms dérivés ne pourraient être créés par des

transformations à partir d'un verbe. Il a ainsi proposé un traitement 'lexical' de chaque mot par le moyen de règles morphologiques agissant à l'intérieur de la composante lexicale. Comme l'a noté (Scalise, 1984) « nominalisations are presented as a test case for the validity of the distinction 'between lexical and transformational treatment of the word formation' ».

Dans cette démarche de fondation de la morphologie lexicaliste, (Halle, 1973) part du principe que si une grammaire est une représentation formelle de la connaissance de sa langue par un locuteur natif, il doit alors y avoir une place dans la grammaire prenant en compte la connaissance lexicale du locuteur. Cet argument est fondé par le fait que le locuteur sait par exemple

i) ce que sont les mots de sa propre langue à la différence de ceux qui ne le sont pas (ex. *icce* est hausa et *tree* ou *arbre* ne le sont pas) ;

ii) que certains mots ont une structure interne (ex. *má-àìk-àCí* ) et au-delà

iii) cette structure interne respecte un ordre précis de concaténation des morphèmes utilisés (ex. *má-àìk-àCí* est un mot possible ou une suite possible en hausa, alors que *àìk-àCí-má* ou *Cí-má-àìk* ne le sont pas).

(Halle, 1973) a décrit son modèle dans lequel l'unité de base du lexique est le morphème dont l'ensemble en constitue la première sous composante. La seconde sous composante est constituée des Règles de Formation de mots (RFM) qui indique entre autre comment les morphèmes d'une langue sont ordonnés séquentiellement pour constituer les mots actuels de la langue. Les RFM sont en mesure de générer tous les mots bien formés de la langue, ou d'en exclure les mal formés et si des cas dans ces derniers sont produits, ils constituent une exception qui passe dans le dictionnaire par un filtre. Il en est de même pour les mots possibles mais inexistantes dans la langue. Ce ne sont donc pas tous les mots d'une langue qui sont formés au moyen des règles régulières de formation de mots de la langue. Il existe de nombreuses exceptions qui, selon lui, peuvent être de trois types : sémantique, phonologique et lexicale. Les formations ne pouvant être prises en compte par les règles de bonne formation à l'un ou l'autre de ces niveaux sont traités dans un filtre qui constitue la troisième composante du modèle, par lequel passent les mots mal formés ou permis mais non existants avant d'être dans le dictionnaire. Ainsi, (Halle, 1973) a classifié les mots en trois catégories qui sont les mots actuels de la langue, les mots possibles mais non existants et les mots impossibles mais non existants. Au contraire, (Aronoff, 1976) a proposé deux catégories de mots. La première est constituée par la liste des morphèmes et des règles de formation de mots qui donnent la classe des mots possibles. La seconde constitue le dictionnaire où sont stockés les mots actuels de la langue. Ainsi, selon lui, une théorie de la morphologie ne peut se taire sur les relations devant exister entre les mécanismes formels de création de nouveaux mots et l'analyse du corpus des mots existants.

Au terme de ce survol, nous pouvons assumer que la morphologie lexicale a progressivement fondé ses bases comme un champ autonome de la grammaire d'une langue. Il reste que les faits varient d'une langue à une autre et cela ne rend pas toujours

aisée la générabilité des processus observés. C'est en prenant en compte ces difficultés que nous avons traité le cas du haoussa. Nous avons utilisé la définition d'Aronoff où une RFM spécifie l'ensemble des mots sur lesquels elle peut opérer. Cet ensemble est appelé 'base' de la règle, et habituellement l'opération consiste en une adjonction d'affixe. Nous n'avons pas oublié que cette opération peut dans certains cas être nulle, impliquant un changement de catégorie lexicale ou de paradigme sans une quelconque adjonction affixale.

## 2 Caractéristiques du fonctionnement lexical de la langue

Le haoussa est une des langues africaines les plus parlées avec le swahili. C'est la langue tchadique la plus importante en nombre de locuteurs et compte près de cent millions de locuteurs, principalement répartis en Afrique de l'ouest entre le Nigeria, le Niger, le Bénin, le Togo, le Ghana, etc. Elle est également parlée en Afrique centrale dans des pays comme le Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine, le Gabon, etc. Il s'agit d'une langue à tons et à différence de quantité vocalique phonologique.

L'opposition phonologique au niveau vocalique est observable dans des mots comme : karoo vs kaaroo ; kishii vs kiishii ; turaawaa vs tuuraawa ; etc.

Le système vocalique serait ainsi constitué des deux séries de voyelles suivantes :

voyelles brèves		voyelles longues	
i	u	ii	uu
e	o	ee	oo
a		aa	

Les mots supportent des tons hauts (H) comme ráánáá ; sáú, bárcíí, táttálíí, wáájéé ; gírmáá, des tons bas (B) comme jíkíí, jíkáá, jíkáà, bíríí, bíríì, màríí, wààkéé, wáákàà, rèènéé, nóónòò, et un ton modulé tombant (MHB) comme dáà, cfi, sháà. La structure syllabique est constituée des combinaisons suivantes : cv (cii), cvv (taa-ki) et cvc (kar-he). Au plan morphologique, la langue observe une flexion de genre et de nombre qu'il convient de cerner sur certains aspects qui suivent :

i) Au plan du genre on identifie deux types de formations

les formations à items simples comme rami, gida, garke, gero, kunu qui sont des noms masculins et rana, garka, moda, cera, turka, zumuwa qui sont des noms féminins. Les finales des noms sont déterminées comme suit :

-i/ii	-u/uu	finale noms masculins singuliers
-ee	-oo	

-a/aa

finale noms féminins singuliers

Il semble que tous les noms féminins à quelques exceptions près finissent par –a ; et les noms masculins à quelques exceptions près finissent par i, e, o, u. Ainsi, zomo, wake, tulu et rami seraient des mots simples connus comme masculins en haoussa alors que rana, dara, garka, et mota seraient des formations simples connues comme féminines en haoussa.

- les ‘formations couples’ avec deux sous types : les couples à items simples et les couples à items dérivés. Ainsi, doki et godiya, rago et tumkiya seraient identifiés comme des couples composés d’items simples pour chacun des deux genres alors que malami et malama, sarki et sarauniya, icce et itaciya seraient des couples d’items dérivés.

- les formations composés comme macce-da-goyo, ci-ma-zamne, dan allau qui observent d’autres spécificités du point de vue flexionnel.

Dans la perspective de ce travail qui se veut plus analytique et prospectif, il y a lieu de spécifier certains aspects structurels et organisationnels qui restent sensibles dans la couverture des questions de flexion et de dérivation en haoussa. Il s’agit notamment de certains principes culturels et historiques entrant en ligne de compte dans la hiérarchisation des phénomènes. Le tableau suivant montre la hiérarchisation des phénomènes dans la formation des items simples, des couples à items simples et des couples dérivés :

Types de mots	genre		nombre	
	masculin	féminin	Pluriel spécifique	Pluriel commun
Mots à items simples	zomo	-	zomaye	-
	wake,	-	wake	-
	iko	-	ikuna	-
	tulu	-	tuluna	-
	rami	-	ramu	-
	-	rana,	ranaye	-
-	garka,	garake	-	
-	mota	motoci	-	
-	ƙwalwa	ƙwalwa	-	
-	saiwa	saiwoyi	-	
Mots couples à items simples	doki	godiya	dawaki godiyoyi	dawakkai -
	rago	tumkiya	raguna tumaki	- tumakkai
	bunsuru	akuya	bunsurra Awaki	- awakkai
Mots couples à items dérivés	raƙumi	raƙuma	-	raƙumma
	malami	malama	-	malamai
	icce	itaciya	-	itace
	marayi	marayiya	-	maraya

Tableau 1 : Hiérarchisation des phénomènes dans la formation des items

### 3 Formations lexicales et règles de formation de mots en haoussa

Nous avons progressivement tenté de nous faire une idée de la morphologie lexicale à travers certains travaux tels que ceux de (Halle, 1973) et de (Aronoff, 1976). Des aspects fondamentaux ont été dégagés dans les théories décrites. Il reste que bien d'aspects propres à la langue haoussa risquent de ne pas être pris en compte dans la limite de ces approches et des modèles qui en sont issus. Pour illustrer notre démarche, seuls quelques exemples ont été sélectionnés. Plusieurs auteurs ont déjà travaillé dans ce domaine comme (Roxana, 1990). Suivant notre hypothèse de travail, un modèle de morphologie lexicale traiterait les principaux niveaux qui sont le dictionnaire et les règles. Le dictionnaire constitue la somme de tous les mots actuels en usage dans la langue et dont l'étude porterait sur la structuration de ses mots dans leurs « sous composants ». Les règles quant à elles entrent en ligne de compte dans cette structuration. Ainsi nous partageons cette assertion de (Scalise, 1984) « qu'aussi loin que le lexique puisse être concerné, on pourra suggérer que les unités du dictionnaire sont les 'mots' et les 'thèmes', et qu'aussi loin que les règles lexicales puissent être concernées, nous donnerons une représentation des règles de préfixation, des règles de suffixation, et des règles de composition, montrant comment ces règles utilisent l'information associée à un item lexical » Nous chercherons ainsi à trouver les conditions de bonne formation de ces trois catégories de règle dans la langue.

Des différents points de vue ci-dessus examinés, il est ressorti que la composante lexicale de la grammaire est régie par un groupe de règles, les règles de formation de mots (RFM). Il s'agit des règles de flexion (RFs), des règles de dérivation (RDs) et des règles de composition (RCs). Dans les faits, il s'agit de règles d'adjonction et que de ce point de vue il serait difficile de faire la différence opérationnelle entre :

i) [malam + i]nm / [malam + a]nf / [malam + ai]np qui sont des opérations de flexion de genre pour les deux premiers cas et de nombre pour le troisième (malami/-a/-ai = professeur /-e/s) et

ii) [malam + tarda]v qui est une opération de dérivation ou de formation verbale traduisant le processus de formation de professeur.

(i) et (ii) se résument donc au même type d'opération X + Y où X est un mot ou une racine ou un thème selon la langue et Y un affixe formateur de mot dans son acception fléchie (+i, +a, +ai), ou un opérateur d'un transfert catégoriel comme c'est le cas de '+ tarda'. Mais les linguistes restent partagés sur la question : ceux qui maintiennent que la dérivation et la flexion sont essentiellement le même type de processus comme (Halle, 1973) ou (Jackendoff, 1975) et ceux qui pensent qu'il s'agit de processus différents comme (Scalise, 1984).

Notre attention va porter au second groupe pour qui les règles de flexion (RFs) sont différentes de celles de dérivation (RDs) et qu'elles s'effectuent à l'intérieur de la même catégorie. Ce groupe assume que la flexion s'opère entièrement à l'intérieur de la composante lexicale qui se donne comme finalité de définir « le mot possible » et qu'il s'agit de règles de nature différente. Les démonstrations de Scalise sur l'italien

s'appliquent au haoussa comme le montrent les règles suivantes :

(i) les règles de flexion (RFs) ne change jamais de catégorie syntaxique à un mot, ce que font les règles de dérivation (RDs)

malam + i > malam + a > malam + ai (la catégorie ne change pas)

Sg.msc                      sg.fém                      pl com.

malam + tarda              (la catégorie change)

Cependant, il y a des cas où la RD ne change pas de catégorie : shedani > shedanci

(ii) la flexion est toujours périphérique au regard de la dérivation.

L'ordre des règles est    Mot – Dérivation - Flexion              et jamais

\*Mot – Flexion – dérivation.

De ce fait un affixe dérivationnel ne peut pas être attaché à un mot fléchi. Pour mieux saisir la portée de l'hypothèse d'Aronoff en haoussa, nous avons examé quelques exemples de mots contenus dans la phrase suivante :

“Wani babban mutun ya tambaye ka.”

On peut partir de l'hypothèse que cette phrase est construite sur la base de deux axes :

- l'axe syntagmatique ou celui de la succession des éléments ou mots qui la constituent [{Wani} + {babban} + {mutun} + {ya} + {tambaye} + {ka}], et

- celui paradigmatique qui a permis une série de choix sur lesquels sont portés chacun des mots appartenant individuellement à un paradigme donné, par exemple le paradigme {Wani, wata, wasu}

À chacune des positions Xi ( $i \in \{1,2,3,4,5,6\}$ ), de l'axe syntagmatique, on peut substituer l'unité présente à cette position par une unité de même catégorie syntaxique que celle substituée.

Prenons par exemple 'la pile' 1 du paradigme 1 {wani, wata, wasu} : pour le locuteur natif, cette 'pile' est clôturée aux trois adjectifs indéfinis {"wani" (un certain), "wata" (une certaine) et "wasu" (des / certains)}. wasu admet des variantes "wadansu" et "wa'ansu". On peut poser que cette catégorie est fermée, même si par ailleurs les éléments de sa 'pile' peuvent être substitués par les éléments d'une autre pile : ex. {wannan} babban mutumen ya tambaye ka. L'adjectif indéfini 'wani' peut être substitué par l'adjectif démonstratif "wannan" (ce(tte) personne en question), ou par un adjectif possessif de la pile de "nawa" (le mien), ou par un adjectif qualificatif comme jibgege (de type profusatif). A l'acception de la pile de ce dernier, celles des démonstratifs et des possessifs sont fermées à l'instar de celle des indéfinis.

Au stade de cette présentation, et dans la perspective du traitement particulier du

haoussa, on peut dire qu'une catégorie syntaxique est constituée de piles d'éléments ou paradigme : catégorie syntaxique des adjectifs { paradigme des indéfinis, paradigme des possessifs, paradigmes des qualificatifs, etc. }, catégorie syntaxique des noms { paradigme des noms propres, paradigme des noms communs subdivisés selon certains paramètres culturels, etc. }, catégorie des adverbes {paradigme des adverbes de lieu, paradigme des adverbes de temps, paradigmes des statifs, des profusatifs, etc}. On peut également retrouver quelques mots en appliquant les règles comme :

tsunts-	+	-u	(oiseau masculin)
		-uwa	(oiseau féminin)
		-aye	(oiseaux pluriel)
ran-	+	-a	(soleil féminin)
		-aye	(soleils pluriel)
buz-	+	-u	(touareg masculin)
		-uwa	(touareg féminin)
		-aye	(touaregs pluriel)
dar-	+	-e	(nuit masculin)
		-aye	(nuits pluriel)

Au plan de la tonologie, le constat fait est le suivant :

A.	1.	tsúntsúú	HH	C.	1.	búúzúú	HH
	2.	tsúntsúwáá	HHH		2.	búúzúwáá	HHH
	3.	tsúntsààyéé	HBH		3.	búúzààyéé	HBH
B.	1.	∅	-	D.	1.	dáréé	HH
	2.	ráánáá	HH		2.	∅	-
	3.	ráánààyéé	HBH		3.	dárààyéé	HBH

Il ressort qu'en haoussa, la flexion est une adjonction d'un thème de flexion à une racine.

RF → [Rac. + Th.<sub>n</sub>]<sub>ST</sub>

L'application en extension de cette règle se ramènerait pour les trois cas (deux du genre et un du nombre) à une substitution thématique sur la racine, le mot fléchi obtenu portant

un schème tonal (ST) qui est (dans le cas en étude) HH pour le singulier masculin, HHH pour le singulier féminin et HBH pour le pluriel commun.

$$RF \rightarrow Rac. + \left\{ \begin{array}{l} [th]_{n,masc.sg} / HH \\ [th]_{n,fém.sg.} / HHH \\ [th]_{n,pl} / HBH \end{array} \right\}$$

Ainsi, nous trouvons les précisions suivantes :

$$i) \quad (C_0)VC_1C_2 - + -aCe \rightarrow * (C_0)VC_1 C_2^- + -aCe \text{ mais } (C_0)VC_1 \text{ a } C_2 \text{ e}$$

ex. non jirgaye, mais jirage  
non garkaye, mais garake

où la consonne  $C_1$  serait du paradigme des continues {s, z, l, r, m, w} et C est une nouvelle consonne introduite dans la formation du pluriel.

ii) La base commune à tous les mots dont la racine est de structure  $(C_0)VC_1C_2$  est définie par la flexion plurielle à thème commun  $-aCe$  et à schème tonal HBH. Cette base est représentée par :

$$B_{n1} > \Sigma_m (P_{n1}) / n_{1\text{déf.}} -v > aCe / HH > HBH$$

La base  $n1$  ( $B_{n1}$ ) serait définie comme l'ensemble des mots de la pile  $n1$  ( $P_{n1}$ ) où  $n1$  est un nom dissyllabique (masculin ou féminin pour le cas des items simples), défini ou caractérisé par la substituabilité de la voyelle finale  $-v$  par le thème commun de flexion  $-aCe$  et par le passage du schème tonal [haut-haut] porté par le nom dissyllabique au schème tonal [HBH] porté par le nom fléchi pluriel qui est trissyllabique. Les règles de flexion du nombre et des couples deviennent respectivement

$$Rf_{\text{nombre}} \rightarrow Rac.sg \text{ (masc/fém)} + -aCe / HBH \text{ ou tout simplement } -v / HH > -aCe / HBH$$

$$RF_{\text{genre}} \rightarrow Rac_{\text{dissyll.}} + \left\{ \begin{array}{l} -v / HH \\ -uWa / HHH \end{array} \right\}$$

Au vu de ces précisions, la règle de flexion relative aux mots de la pile  $P_{n1}$  pourra être ainsi réécrite :

$$RF \rightarrow Rac. + \left\{ \begin{array}{l} [th]_{n,masc.sg} / HH \\ [th]_{n,fém.sg.} / HHH \\ [th]_{n,pl} / HBH \end{array} \right\} > RF_{B_{n1}} \rightarrow Rac_{\cdot B_{n1}} + \left\{ \begin{array}{l} -v / HH \\ -uWa / HHH \\ -aCe / HBH \end{array} \right\}$$

Si  $P_{n2}$  est constituée de nominaux dissyllabiques porteurs de l'un ou l'autre des deux





Items singuliers	Items pluriels
<b>-a BHH</b>	<b>-oCi HHHH</b>
Kasuwa	kasuwoyi
<b>-a HHH</b>	<b>-oCi HHHH</b>
ɗakwara	ɗakwarori
<b>-a HHB</b>	<b>-oCi HHHH</b>
taguwa	taguwoyi
Flexion partitive trissyllabique A:	
$R_{\text{pl,nombre}}(B_{n3,PA}) = \text{Rac}_{\text{-[trissyl BHH/HBH/HHB}} + \left\{ \begin{array}{l} \text{-a  BHH/HBH/HHB} \\ \text{-oCi HHHH} \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{sg.} \\ \text{pl.} \end{array}$	
<b>-v BBB</b>	<b>-oCi HHHH / -u BBH</b>
korama	koramomi / koramu
<b>-v BWB</b>	<b>-oCi HHHH / -u/-i BBH</b>
ɗorowa	ɗorowoyi / ɗoroyu/ɗoroyi
<b>-v HHH</b>	<b>-oCi HHHH / -u/-i BBH</b>
godiya	godiyoyi / godiyu/godiyai
Flexion partitive trissyllabique B:	
$R_{\text{pl,nombre}}(B_{n3,PB}) = \text{Rac}_{\text{-[trissyl BBB/HBH}} + \left\{ \begin{array}{l} \text{-a  BBB/HBH/} \\ \text{-oCi HHHH // -u/-u/i/-ai HHHH} \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{sg.} \\ \text{pl.} \end{array}$	
<b>-e HHB</b>	<b>Red.S<sub>i</sub>-S<sub>r</sub> &gt; C<sub>1</sub>vC<sub>4</sub>3aC<sub>1</sub>vC<sub>4</sub>3ai]</b>
Mummuƙe	muƙamuƙai
<b>-e BBH</b>	<b>Red.S<sub>i</sub>-S<sub>r</sub> &gt; C<sub>1</sub>vC<sub>4</sub>3aC<sub>1</sub>vC<sub>4</sub>3.ai]</b>
gununi	gunaguni
$R_{\text{pl,nombre}}(B_{n3,PC}) = \text{Rac}_{\text{-[trissyl HHB/BBH}} + \left\{ \begin{array}{l} \text{-e/i  HHB/BBH} \\ \text{(-oCi HHHH) // Red.Si-Sr-ai BBBH/HBH} \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{sg.} \\ \text{pl.} \end{array}$	

Tableau 2 : Noms trissyllabiques du type A

Partition	Masc. Singulier	Fém. singulier	Pluriel commun	règles
1. ethnonymes	bahaushe Bature	Bahausa /-(sh)iya Baturiya	Hausawa Turawa	[ba-rac.-e] <sub>BH(H)B</sub> > [ba-rac.-e] <sub>BH(H)B</sub> > [Rac-awa] <sub>HH(H)H</sub>
	[ba <sub>préf</sub> -rac.-e] <sub>BH(H)B</sub> > [ba <sub>préf</sub> -Rac.-a/iya] <sub>BH(H)B</sub> > [O <sub>préf</sub> Rac-awa] <sub>HH(H)H</sub> règle de flexion genre et nombre de la partition ba <sub>préf</sub> -Rac. + $\left. \begin{array}{l} -e ]_{BH(H)B} \\ -a/iya ]_{BH(H)B} / BH(H)BH \\ -O_{préf}-Rac-awa ]_{HH(H)H} \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{masc. sing} \\ \text{fém. sing.} \\ \text{pluriel} \end{array}$ ba- indique qu'on est ressortissant de (groupe ethnique, ville/village, région, etc.). il s'éclipse au pluriel			
2. agents, instruments, lieux : ma+rac.-mfg	2.a. agents Ma'aikaci [ma <sub>préf</sub> -Rac.-i] <sub>HV(B)H</sub>	Ma'aikaciya [ma <sub>préf</sub> -Rac.-iya] <sub>HH(H)BH</sub>	Ma'aikata [ma <sub>préf</sub> -Rac.-a] <sub>HV(B)H</sub>	
	ma <sub>préf</sub> -Rac + $\left. \begin{array}{l} -i ]_{HV(B)H} \\ -iya ]_{HH(H)BH} \\ -a ]_{HV(B)H} \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{masc. sing} \\ \text{fém. sing} \\ \text{plur. com.} \end{array}$			
	2.b. instruments Ma'aikaci		Ma'aikatayya	
	ma <sub>préf</sub> -Rac + $\left. \begin{array}{l} -i ]_{HH(H)H} \\ -ayya ]_{BV(B)HB} \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{masc. sing} \\ \text{plur.} \end{array}$			
	2.c. lieux -	Ma'aikata [ma <sub>préf</sub> -Rac.-a] <sub>HH(H)H</sub>	Ma'aikatu [ma <sub>préf</sub> -Rac.-u] <sub>BV(B)H</sub>	
ma <sub>préf</sub> -Rac + $\left. \begin{array}{l} -a ]_{HH(H)H} \\ -u ]_{BV(B)H} \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{fém. sing} \\ \text{plur.} \end{array}$				

Tableau 3 : Noms trissyllabiques du type B

#### 4 Perspectives d'informatisation

Dans la deuxième phase, notre travail consistera à modéliser et à informatiser les règles ci-dessus. Il s'agira de construire des grammaires régulières ou non contextuelles qui pourront utiliser les règles de flexion, de dérivation et de composition de mots en haoussa.

#### 5 Conclusion

Dans cette contribution, nous avons élaboré des règles pour la formation des mots en haoussa. Pour cette première étape, il s'agit essentiellement des règles de flexion et de dérivation sur des noms dissyllabiques et trissyllabiques. Bien qu'il y ait des aspects particuliers à la langue haoussa, il ressort que notre formulation est en accord avec les travaux effectués par d'autres chercheurs sur des langues mieux dotées.

## 6 Références

ARONOFF M. (1976) Word Formation in Generative Grammar, The MIT Press, Massachussetts.

CHOMSKY N. (1970) Remarks on Nominalization, In A. Jacobs and P.S. Rosenbaum editors, Readings in English Transformational Grammar, Blaisdell, Waltham, MA, 1970.

HALLE M. (1973) Prolegomena to a Theory of Word Formation, Linguistic Inquiry, Volume 4, Number 1, pp.3-16.

JACKENDOFF R. (1975) Morphological and Semantic Regularities in the Lexicon, Language, 51, pp. 639-71.

ROXANA M.N. (1990) English – Hausa Dictionary.

SCALISE S., (1984) Generative Morphology, Foris Pubns USA.